



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/590
S/20877

2 octobre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 31 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 27 septembre 1989, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de la République
démocratique populaire lao et du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour votre information, la communication intitulée "A propos des résidents vietnamiens au Cambodge", qui a été soumise par la délégation de M. Hun Sen (Etat du Cambodge) à la Conférence de Paris sur le Cambodge en août 1989 (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République démocratique
populaire lao,

(Signé) Saly KHAMSY

Le Représentant permanent de
la République socialiste
du Viet Nam,

(Signé) TRINH XUAN LANG

ANNEXE

Communication soumise par la délégation de M. Hun Sen à la
Conférence sur le Cambodge tenue à Paris en août 1989

A propos des résidents vietnamiens au Cambodge

Au moment où les forces vietnamiennes sont sur le point de terminer leur retrait total du Cambodge prévu pour le 26 septembre 1989, certaines délégations s'efforcent de monter de toutes pièces une nouvelle affaire à propos de l'existence ou de l'implantation d'un nombre incroyable de prétendus "colons vietnamiens" au Cambodge. L'objectif de cette démarche est évident. Il s'agit de :

- Dérouter vers une impasse la question cambodgienne.
- Expliquer la défaite militaire de l'autre camp.
- Justifier à l'avance la guerre civile.
- Justifier à l'avance la liquidation d'un million, voire davantage, de Cambodgiens étiquetés comme "colons vietnamiens".

Comme dans n'importe quel autre pays, il y a eu et il y a au Cambodge des résidents et ressortissants étrangers, dont les plus nombreux sont les Chinois et les Vietnamiens. Ce sont les autorités du protectorat français qui ont amené des Vietnamiens au Cambodge comme main-d'œuvre pour les plantations de caoutchouc et pour les services administratifs. De cette époque jusqu'au coup d'Etat de Lon Nol en 1970, les résidents vietnamiens ont été au nombre de 500 000 environ. Samdech Norodom Sihanouk lui-même - à un banquet offert par le Ministre français des affaires étrangères le 30 juillet 1989 et où il était assis à la même table que les Ministres des affaires étrangères de France et d'Indonésie, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Hun Sen, Khieu Samphan, Son Sann et la princesse Monique - a admis avoir autorisé 400 000 résidents vietnamiens à vivre et à travailler au Cambodge. Il est donc clair que la question des résidents vietnamiens au Cambodge est antérieure aux événements de 1979.

Sous le régime de Lon Nol et plus particulièrement sous celui de Pol Pot, les résidents vietnamiens ont fait l'objet de massacres systématiques. Un certain nombre d'entre eux se sont enfuis au Viet Nam.

Après la libération, en 1979, ces résidents vietnamiens qui étaient partis chercher un refuge temporaire au Viet Nam ont été autorisés par le Gouvernement cambodgien à revenir au Cambodge; leur nombre à l'heure actuelle ne dépasse pas 90 000. Ils ont repris leurs activités traditionnelles dans l'artisanat, la construction, la pêche et l'élevage, mais il n'y a plus de zones d'installation, comme il y en avait dans les années 1970 ou 1975, où la densité de la population vietnamienne était très élevée dans certains endroits comme les plantations de caoutchouc, par exemple. Les résidents vietnamiens ne possèdent pas de terre puisque la loi cambodgienne ne permet pas à des ressortissants étrangers d'en posséder.

En outre, depuis 1979, l'Etat cambodgien n'a autorisé aucun ressortissant vietnamien ni chinois à s'installer illégalement au Cambodge ou à acquérir la citoyenneté cambodgienne.

Au Cambodge, tous les ressortissants étrangers sont protégés par la loi. Si l'on s'avisait de considérer les résidents vietnamiens comme des colons qu'il faut expulser, ne faudrait-il pas également expulser les quelque 500 000 résidents chinois vivant actuellement au Cambodge? Est-ce que d'autres pays aussi agiraient ainsi avec des ressortissants étrangers sur leurs territoires respectifs?

Dans le Kampuchea prétendument démocratique de Pol Pot, plus de 3 millions de Cambodgiens considérés comme étrangers ou agents de l'étranger ont été massacrés entre 1975 et 1978. Ne pourrait-on donc pas penser que son régime va entreprendre le massacre de plus d'un million de Cambodgiens dès qu'il en aura la possibilité?

Face à de tels mensonges, il appartient au mécanisme de contrôle international de rechercher et de vérifier avec soin sur tout le territoire du Cambodge s'il existe vraiment de prétendus "colons vietnamiens" ou d'autres Vietnamiens qui se cachent. Le Gouvernement cambodgien est prêt à faciliter la tâche du mécanisme de contrôle international et à lui fournir toute l'assistance dont il aura besoin.

Il ne faut pas permettre que ces mensonges empêchent le règlement politique du problème cambodgien ou soient utilisés comme prétexte pour le maintenir dans l'impasse ou pour prolonger la guerre au Cambodge.
